

ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU CABAN

Rapport de l'Assemblée Générale du 24 avril 2009

Personnes présentes: 20, représentées : 9, absents : 4

Ordre du jour :

- 1) Bilan financier
- 2) Entretien des mouillages (rappel des règles d'amarrage, longueur chaînes et cordes)
- 3) Conditions de prêt des mouillages
- 4) Les cotisations de 20 € seront perçues en fin de réunion (le prévoir)
- 5) Questions, et suggestions diverses

-1 -Bilan financier2008/2009 BUDGET COMPTE EPARGNE 2008 /2009	.
--	---

Présenté par Marcel Buschiazzo (trésorier) le compte est créditeur de **6437.77**

Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

-2-Entretien des mouillages

Nous rappelons à tous les adhérents, qu'ils doivent enlever leurs mouillages lorsqu'ils n'en ont plus besoin , par esprit associatif, nous leurs demandons également de respecter les longueurs de cordages et de chaînes.

Des plans sont à disposition chez Jean Leroy, ainsi que le matériel à remplacer,si besoin est.

-3- Prêts des mouillages

Les mouillages non utilisés peuvent être prêtés par leur propriétaires, qui en fixent les dates avec précision, ces dates doivent être respectées par les usagers(le coût est de 45 € versé à l'association) le système d'amarrage peut leur être prêté sur demande. Voir Jean Leroy.

-4- Attribution des mouillages

Toute demande d'attribution, ou de changement de place, doit être faite par écrit et datée. Cela évite les contestations. Nous avons procédé à l'attribution d'un mouillage, ainsi qu'au déplacement de certains suite aux souhaits de quelques adhérents.

-5 Travaux

La commune attend l'accord de la DIREN, pour faire les travaux prévus sur les enrochements.

-6- Informations diverses.

Nous rappelons à tous que les tracteurs doivent être remontés après les mises à l'eau et que l'entrée de la cale doit être libérée de tout véhicule, réservant ainsi la place à des secours éventuels ainsi que l'entrée du champ.

Nous aimerions, lorsque l'un de nous est informé du décès d'un ancien adhérent qu'il prévienne une personne du bureau afin que nous puissions nous manifester auprès des siens

Les adhérents n'ayant pas encore réglé leur cotisation -20€- sont priés de le faire rapidement, de préférence par chèque (valable également pour le règlement pendant l'AG)

Nous invitons tous ceux qui possèdent une adresse (mail) de nous en informer (économie de frais de bureau, timbres papier et de temps) merci d'avance

L'année prochaine nous programmerons l'AG un mois plus tôt, vous en serez informés comme d'habitude.

Nous vous souhaitons un été fructueux, ainsi que la continuité du bon esprit qui règne dans cette association.

Un pot de l'amitié nous a été offert, par un invité de mouillage, nous le remercions chaleureusement

PO/ Le Président
La secrétaire
Jeanine Corbin